



Les Issambres - Le Village - La Bouvierie  
**ROQUEBRUNE**  
SUR ARGENS

**Service des Ressources Humaines**  
Tél : 04.94.19.59.41

Nos Réf : JC/BB/ND

Roquebrune-sur-Argens, le

**21 JUIN 2024**

**PROCES-VERBAL**  
**DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN**

**À la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens**

**SEANCE DU MARDI 11 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi onze juin, à quinze heures, le Comité Social Territorial (CST) commun à la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Roquebrune-sur-Argens.

**Etaient présents :**

**Représentants du collège des représentants de la Collectivité :**

***Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :***

- Monsieur Jean CAYRON, Président
- Madame Marie-Reine LOUISA
- Monsieur Elio DAMO

**Représentants du collège des représentants du Personnel :**

***Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :***

- Monsieur Frédéric MONTOYA
- Madame Nicole CAYRON
- Madame Martine LAMASA
- Madame Gisèle GUIRAUD
- Madame Melisa TAIEB-HENNI

**Assistaient également en qualité d'Experts :**

- Monsieur Benoît BODRATI, DGAS Pôle Ressources et Proximité
- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines
- M. Sébastien FABRE, Directeur Adjoint du CCAS
- Mme Sandrine LEVAN, Adjointe au DGAS du Pôle Ressources et Proximité

**Assurait l'assistance administrative :**

- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines

\*  
\* \*

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres présents.

Les quorums étant atteints, la séance est ouverte.

Monsieur Frédéric MONTOYA est désigné en qualité de secrétaire adjoint de séance.

**Les points suivants inscrits à l'ordre du jour du Comité Social Territorial sont abordés :**

- 1- Adoption du procès-verbal du Comité Social Territorial du 21 mars 2024,
- 2- Présentation de l'organigramme de la Ville,
- 3- Avis sur le livret d'accueil,
- 4- Avis sur le recours à l'apprentissage,
- 5- Avis sur le règlement intérieur de la Police Municipale,
- 6- Information sur le transport solidaire,
- 7- Information sur les règles d'hygiène en matière de restauration,
- 8- Information sur la Protection Sociale Complémentaire,
- 9- Questions diverses.

**1. Approbation du procès-verbal du Comité Social Territorial du 21 mars 2024 :**

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le procès-verbal du CST du 21 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

**2. Présentation de l'organigramme de la Ville :**

Monsieur le Maire présente le nouvel organigramme de la Ville.

Il informe le Comité que des indiscretions ont entraîné son déploiement prématué.

Dès lors des réunions de présentation ont eu lieu et continuent d'être organisées avec l'ensemble des acteurs.

Les principaux changements sont les suivants à compter du 1<sup>er</sup> juin :

- Les pôles ressources et proximité fusionnent en un pôle placé sous la direction de M. Benoît BODRATI, avec la désignation de deux adjoints, les services finances et ressources humaines restant sous l'autorité directe du DGAS ;
  - M. Vincent VILLALTA prend la direction du pôle culture, patrimoine, animation et environnement ;
  - Le service foncier est rattaché au pôle technique et conduite de projet ;
  - l'intégration du service entretien/Mairie+ au pôle ressources et proximité ;
  - le rattachement de la brigade environnement au service de la police municipale sous l'autorité de M. Julien CURTY, M. Jonathan YANGO aura quant à lui désormais les fonctions de coordinateur ;
- Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, la nouvelle organisation du pôle technique et conduite de projet sera déployé, pôle placé sous la direction de M. Jean-François VEROT.

**3. Avis sur le livret d'accueil :**

Monsieur Benoît BODRATI présente le projet de livret d'accueil de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait souhaité à son arrivée, l'établissement d'un protocole d'accueil favorisant le sentiment d'appartenance à la collectivité par le biais d'un livret d'accueil faisant partie de son projet d'administration dans sa partie RH, ce sera désormais chose faite.

Les représentants du personnel et de l'administration félicitent l'administration du travail accompli par le service des Ressources Humaines.

Les points sollicités par les représentants du personnel lors du dernier CST ont été pris en compte.

La question de son mode de diffusion est abordée.

L'administration répond que cet opuscule, par nature, sera remis à chaque nouvel arrivant de la collectivité et qu'il sera mis en ligne sur l'Intranet de la Ville afin d'être consultable par tous.

Le livret d'accueil est soumis au vote et recueille à l'unanimité l'avis favorable des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

**4. Avis sur le recours à l'apprentissage :**

Monsieur Benoît BODRATI propose aux membres du Comité de se prononcer sur un avis de principe de recours à l'apprentissage au regard des éventuels futurs besoins de la collectivité.

Ce point est soumis au vote et recueille à l'unanimité l'avis favorable des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

## **5. Avis sur le règlement intérieur de la Police Municipale :**

Monsieur Benoît BODRATI présente le projet de règlement intérieur de la Police Municipale. Les représentants du personnel ont émis des observations lors de la réunion dialogue social du 4 juin dernier. Ces modifications ont été intégrées à la version finale dudit document.

Le règlement intérieur tel qu'il figure en annexe est soumis au vote et recueille à l'unanimité l'avis favorable des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

## **6. Information sur le transport solidaire :**

Monsieur Sébastien FABRE, convoqué en qualité d'expert, présente ce sujet.

Le vieillissement de la population s'accompagne d'une perte d'autonomie pour beaucoup de séniors Roquebrunois engendrant un accès aux soins limité.

En raison d'une demande grandissante de prise en charge de transports pour des rendez-vous médicaux, il a semblé opportun d'élargir l'offre de transport solidaire au domaine du soin des personnes fragiles et isolées. Ce dispositif gratuit est porté par le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

6 demi-journées par semaine, un agent social du C.C.A.S. peut accompagner les seniors roquebrunois retraités, en fonction des places disponibles, à un rendez-vous médical sur le territoire de l'agglomération, avec une extension jusqu'au Muy et Sainte-Maxime.

Il informe que depuis sa mise en œuvre le 25 mai 2024, 46 demandes de transport ont été formulées, seules 9 n'ont pu être honorées.

L'âge moyen des séniors transportés est de 81 ans.

Mme Martine LAMASA demande si les séniors sont valides.

M. Sébastien FABRE informe qu'il s'agit d'un transport non médicalisé et que les personnes sont autonomes psychologiquement et physiquement. D'autant que le CCAS ne possède pas de véhicule adapté aux handicapés.

Les représentants du personnel félicitent l'autorité territoriale pour la mise en place de cette mesure d'aide sociale gratuite à destination des seniors et venant compléter les autres offres à leur profit.

## **7. Information sur les règles d'hygiène en matière de restauration :**

Mme Sandrine LEVAN, convoquée en qualité d'experte, présente ce sujet.

Le marché de restauration (Elior) prévoit, pour des raisons écologiques et environnementales (Loi Egalim), des plats gastronomiques en remplacement des barquettes jetables. Ce conditionnement des plats chauds a entraîné une réadaptation des méthodes de service des plats servis à table pour les ATSEM, en maternelle au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Afin de leur faciliter le service à table sans affecter la surveillance des enfants, il avait été convenu au démarrage du marché, à leur demande, de leur mettre à disposition des petits bacs gastro, achetés dans le commerce, de façon à les poser sur la table sans avoir à se déplacer jusqu'au chariot situé à proximité (2 mètres).

Suite au contrôle d'hygiène de février 2024, des mesures correctives diverses ont été demandées aux Chefs cantines des 3 pôles. Ce point n'a pas été listé par le service Hygiène Pour autant, puisqu'une demande de mise en conformité par la Direction a été faite aux chefs sur différents points, le chef cantine Village demande, quant à elle, une mise en conformité de ce point précis.

Après confirmation du prestataire sur les risques de contamination croisée, ce fonctionnement est à proscrire. Le service d'hygiène de l'ECAA le déconseille mais ne l'interdit pas.

Ainsi, le service des enfants de maternelles sera fait, après acquisition du matériel (chariots de service), à partir des chariots directement. Les plats gastronomiques ne seront pas positionnés sur les tables pour des raisons de sécurité (risques de brûlures).

Par ailleurs, dès l'acquisition des équipements, l'ensemble du personnel intervenant dans les réfectoires (salles de restauration) soit les animateurs et autres personnels encadrant devront être équipés de blouses, charlottes et gants. Pour des raisons financières et organisationnelles, le port de la même blouse sera toléré jusqu'à deux jours maximum puis fera l'objet d'un lavage en machine sur place.

Un référent sera désigné par le chef cantine pour assurer le nettoyage et le rangement des équipements. Des boîtes individuelles seront utilisées pour le rangement des tenues.

Il est proposé de solliciter le prestataire une solution palliative.

Le manque d'espace et de stockage est néanmoins soulevé dans le cas où une solution du prestataire prévoirait des contenants de taille moindre.

La possibilité de service à table par les agents de restauration est évoquée.

Dans l'attente de son retour, il est décidé de se réunir à statuer.

#### **8. Information sur la Protection Sociale Complémentaire :**

Monsieur Benoît BODRATI informe que le Centre De Gestion du Var va lancer une consultation afin de proposer un contrat groupe en matière de prévoyance couvrant les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité, et au décès par la souscription de contrats de maintien de salaire liés à ces situations.

Ce contrat sera proposé au 1<sup>er</sup> janvier 2025, date à laquelle s'impose aux employeurs leur obligation de participation.

#### **9. Questions diverses :**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 15h40.

Le Président,  
Jean CAYRON



Le Secrétaire adjoint de séance,  
Frédéric MONTOYA

A blue ink signature of Elio DAMO.

Le Secrétaire de séance,  
Elio DAMO

A blue ink signature of Frédéric MONTOYA.